

Collège Sainte-Marie - 1^{er} degré

17 rue de Tournai 7700 Mouscron – 056854921

www.collegesaintemarie.be

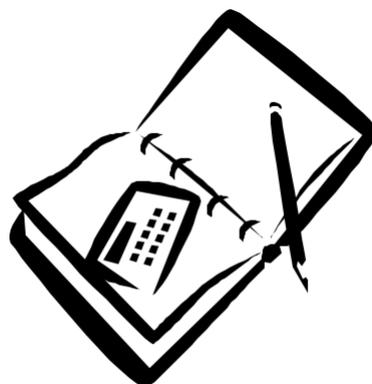
OPTION SPORT-ETUDES



INFORMATIONS

PRATIQUES ET

REGLEMENT

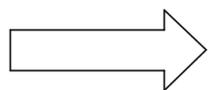


Disciplines proposées et lieux d'entraînements desservis par les navettes de l'Ecole des Sports

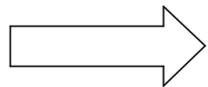
- **Athlétisme** → Site du Futurosport
Rue de la Barrière Leclercq
7711 Dottignies (Mouscron)
- **Football** → Site du Futurosport
Rue de la Barrière Leclercq
7711 Dottignies (Mouscron)
- **Gymnastique** → CGOM
Place A&A Motte 3
7700 Mouscron
- **Judo** → Judo Dottignies
Rue C. Pollet 13
7711 Dottignies (Mouscron)
- **Equitation** → Centre équestre de la Rouge Croix
Rue de la Rouge Croix 42
7711 Dottignies (Mouscron)
- **Natation** → Piscine Les Dauphins
Rue du Père Damien 2
7700 Mouscron
- **Basket** (organisation à définir)



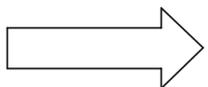
Objectifs et suivi des élèves



Associer efficacement la réussite scolaire (dans l'intégralité des cours y compris les activités) et l'épanouissement dans le sport choisi.



Contacts réguliers entre les professeurs du Collège et les responsables de l'Ecole des Sports pour discuter de chaque élève et de son évolution.



Priorité donnée à l'apprentissage scolaire. En cas de soucis scolaires ou disciplinaires arrêts partiels ou complets envisageables **sans remboursement de la cotisation sportive.**

Plusieurs étapes à réaliser afin de valider l'inscription

- Au Collège Sainte-Marie

Fiche d'inscription complétée avec la mention « sport-études » et le sport choisi

Prise de contact obligatoire avec Monsieur Spriet
titulaire1h@collegesaintemarie.be - 0473 63 25 88

Signature du règlement spécifique au sport-études

- A l'Ecole des Sports

Conditions d'accès :

Etre affilié dans un club lié à la discipline choisie

Test d'aptitude à réaliser

Fiche d'inscription sportive à compléter avec certificat médical joint

Prise de contact : Olivier Croes - coordinateur sportif de l'Ecole des Sports - 0493 51 79 60

L'inscription en sport-études au CSM n'est officielle qu'une fois ces étapes validées.

Grille-horaire (1^{ère})

28h de formation commune + 4h d'activités

Grille 2 : latin-sciences

2^e langue uniquement néerlandais

Religion	2h
Français	6h
Mathématique	4h
Néerlandais	4h
Etude du milieu	4h
Sciences	3h
Technologie	1h
Musique	1h
Education physique	3h
Activité Latin	2h
Activité Sciences +	2h

En deuxième année : formation commune + choix entre

Activités latin (2h) / sciences + (2h) ou math+ (2h)/ sciences + (2h)

Au 3^e trimestre, un avis du conseil de classe quant à la poursuite dans la section « sport-études » l'année suivante sera communiqué aux parents.

Organisation horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1. 8h30 à 9h20					
2. 9h20 à 10h10					
3. 10h10 à 11 h00	Entraînement	Entraînement		Entraînement	
4. 11h20 à 12h10					
5. 12h10 à 13h00			Cours à récupérer 12h45 à 14h25		
6. 14h05 à 14h55					
7. 14h55 à 15h45					
8. 16h00 à 16h50	Cours à récupérer	Cours à récupérer		Cours à récupérer	Cours à récupérer 15h50 à 16h40

- Les entraînements ont lieu entre 10h10 et 12h10 le lundi, mardi et jeudi.

Une navette assure les trajets entre le Collège et les lieux d'entraînement (pas de navette après la huitième heure).

- En fonction du retour de la navette la 5e h est déjà commencée lors de l'arrivée des élèves « sport-études ». Le professeur tient compte de cela et les élèves se mettent immédiatement au travail.

- Les 6 heures de 50 minutes à récupérer sont placées :

- les lundis, mardis et jeudi de 16h00 à 16h50
- le mercredi de 12h45 à 14h25 → cours d'éducation physique
Les élèves mangent à l'école et prennent leur pique-nique le mercredi
- le vendredi de 15h50 à 16h40 → cours d'éducation physique

Le cours d'éducation physique est obligatoire et ne peut être l'objet d'une dispense sauf exceptionnellement pour les élèves de

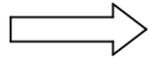
nationalité belge ayant obtenu :

- le statut « Jeune talent » auprès de l'Administration générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- une dérogation du ministère de l'Education en Fédération Wallonie-Bruxelles

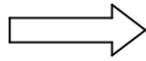
Cas particuliers

- Certificat médical de plusieurs jours (pour cause de blessure)
→ retour dans un système « classique » (arrêt du sport-études).
Les heures à récupérer sont supprimées.

Le certificat médical doit être en double exemplaire.



Un pour le Collège Sainte-Marie



Un pour l'Ecole des Sports

- Les rendez-vous occasionnels (orthodontiste, kiné...) doivent être pris de préférence en dehors des heures de cours « classiques » (règlement d'ordre intérieur du Collège Sainte-Marie) donc également en dehors du mercredi après-midi et du vendredi 8^eh.

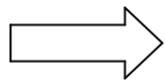
- En cas de problème de santé pour une courte période (moins de 3 jours), la présence aux 8^eh et au cours d'éducation physique est obligatoire (sauf exception en accord préalable avec le titulaire et le professeur concerné).

Dans ce cas, pour le cours d'éducation-physique, la décision de rester au cours ou de travailler en salle de garde est prise par le professeur d'éducation physique.

- En cas de suppression exceptionnelle d'une 8^eh, un mot du titulaire (ou professeur) sera inscrit dans le journal de classe et/ou transmis via Smartschool. Une confirmation des parents est obligatoire afin de «libérer» l'élève.

Discipline et travail

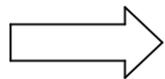
Le règlement d'ordre intérieur de l'école (R.O.I) s'applique également lors des entraînements et déplacements spécifiques au sport-études (trajets, rangs avant et après les entraînements, attente de la navette...).



Tout manquement à ce règlement est sanctionné.

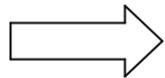


En cas de remarque de discipline



Retenue effectuée le mercredi de 13h00 à 15h00

En cas de remarque de travail



Retenue effectuée le vendredi de 16h00 à 16h50

En cas d'accumulation de remarques disciplinaires et/ou de travail, le cours d'éducation physique obligatoire ne peut donc plus être suivi et cela entraîne une suppression des entraînements sans remboursement de la cotisation sportive.



Priorité donnée à l'apprentissage scolaire et au comportement en lien avec celui-ci. En cas de soucis scolaires ou disciplinaires, arrêts partiels ou complets envisageables sans remboursement de la cotisation sportive.

Inscription section « sport-études »
Année scolaire

Talon à compléter et à insérer dans le dossier inscription

Monsieur et /ou Madame..... parents (ou responsables) de élève inscrit dans la section sport-études (discipline :) pour l'année scolaire - **ont pris connaissance des informations utiles et de tous les points du règlement à respecter dans la section sport-études** au Collège Sainte-Marie DOA de Mouscron et marquent leur accord.

Date :

Signature(s)